

MAIRIE d'ALIX



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2025-95

OBJET : interdiction de stationnement parking des écoliers – emplacements dédiés à la borne IRVE

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réalisation de travaux de marquage au sol sur le parking des écoliers par le SYDER le lundi 15 décembre 2025,

Considérant que ces travaux nécessitent l'accès aux places de parking entourant la borne IRVE,

ARRÊTE

Article 1 : le stationnement n'est pas autorisé du lundi 15 décembre 2025 à 06h au vendredi 19 décembre à 17h sur les deux places réservées à l'utilisation de la borne IRVE du parking des écoliers.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché au nouveau des places visées par le présent arrêté.

Ampliation transmise à :
- La Gendarmerie de Anse

Fait à ALIX, le 11 DEC. 2025
Le Maire,



Pascal LEBRUN